

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Présents :

Béatrice ALLET
Karine BEAUSSIEUX
Emilie BARREZ
Guillaume CHICOT
Sébastien COTREZ
Mélanie DUBOIS
Olivier GUERARD
Michel GRANGER
Christelle LAVALLEY
Nathalie LENEVEU
Sébastien MONNET
Gilbert MONTAIGNE
Angélique OSMONT
Amina OUARGA
Yohann PESQUEREL
Charlotte AVOINE
Typhaine MALOISEL
Tommy HERY

Absents avec Pouvoirs :

Absents :

Laurent MONTÉLÉON

Secrétaire de Séance : Karine Beaussieux

Quorum atteint avec 15 membres élus présents en début de séance à 20h30
Présence des journalistes, Mme Grimaux enregistre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2022
- 2) Devis travaux pour le bureau au rez-de-chaussée de la Mairie
- 3) Location petit logement
→ Changement d'affectation
- 4) Travaux petit logement
- 5) Remboursement avance de frais élu
- 6) SDEC : Adhésion de la commune de Mondeville
- 7) Retrait délibération taxe d'aménagement
- 8) Travaux pluvial Vaubadon
- 9) Plateau ralentisseur rue Guilbert
- 10) Information intercom
- 11) Questions diverses
- 12) Huis clos

Article 1 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2022

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2022 (Vote : 18/18)

Plusieurs points seront rajoutés à l'ordre du jour.

Article 2 : Devis travaux pour le bureau au rez-de-chaussée de la Mairie

Ce point sera représenté lors du prochain conseil municipal

Article 3 : Location petit logement

Initialement le petit logement a été acquis afin d'aménager des toilettes publiques, cela étant impossible, un changement d'affectation est nécessaire.

Une ostéopathe rejoint la commune, afin qu'elle puisse exercer dans de bonnes conditions, des petits travaux sont en cours.

Elle devrait s'implanter courant février.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le changement d'affectation (Vote : 18/18)

Article 4 : Travaux petit logement

Des travaux de remise en état sont en cours, changement du parquet ainsi que les peintures.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, les travaux de remise en état (Vote : 18/18)

Article 5 : Remboursement avance de frais élu

Mme Beaussieux présente un justificatif de paiement pour des achats qu'elle a effectué pour les décorations de Noël, pour un montant de 274.75 € TTC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à rembourser cette somme à Karine Beaussieux (Vote : 18/18)

Article 6 : SDEC : Adhésion de la commune de Mondeville

La commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE.

Monsieur le maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ENERGIE au conseil municipal

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ENERGIE (vote :18/18)

Article 7 : Retrait délibération taxe d'aménagement

L'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI.

La même disposition institue un mécanisme d'annulation des délibérations déjà prises. Les délibérations prévoyant les modalités de reversement, au titre de 2022, de tout ou partie de la taxe perçue par la commune à l'EPCI demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de 2 mois à compter de la promulgation de la présente loi.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le retrait de la délibération n°072 prise le 15 septembre 2022. (Vote :18/18)

Article 8 : Travaux eaux pluviales Vaubadon

Deux pavillons aux abords de la rue de Valmont sont régulièrement inondés (8 inondations en 6 mois)

Quatre devis ont été demandés, une seule entreprise a répondu.

Entreprise Colas : 4200€ HT

M. Monnet demande s'il ne serait pas judicieux d'attendre le retour d'un deuxième devis afin de pouvoir faire une comparaison.

Le conseil municipal opte, à l'unanimité, en attendant le deuxième devis, pour un accord de principe pour l'entreprise Colas si le devis est moins cher. (Vote :18/18)

Article 9 : Plateau ralentisseur rue Guilbert

La commune est toujours dans l'attente de la livraison des panneaux de signalisation.

Le Département est en accord pour la pose d'un plateau ralentisseur, de 13m de long

Plusieurs devis ont été demandés seul l'entreprise Colas a répondu

Entreprise Colas : 12 800€

Le conseil municipal opte, à l'unanimité, en attendant le deuxième devis, pour un accord de principe pour l'entreprise Colas si le devis est moins cher. (Vote :18/18)

Article 10 : Information intercom

Un bail vient d'être signé entre la mairie et le Docteur Philippe pour le cabinet médical en attendant l'acquisition.

Dans la continuité du PSLA du Molay-Littry, une discussion est en cours avec l'intercom pour que ce dernier rachète le cabinet médical.

Points rajoutés :

- **Nettoyage de la rue des Forges** : Les véhicules stationnés rue des Forges rendent le nettoyage des trottoirs impossible. Il est proposé au conseil municipal que les véhicules se stationnent tous les premiers lundis du mois, à compter du mois de mars, de l'autre côté de la rue. Un flyer sera distribué aux habitants concernés.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce changement de sens de stationnement. (Vote : 18/18)

- **Eclairage extérieur salles des Fêtes** : Pour une question de sécurité l'entreprise Meslin a posé des éclairages extérieurs sur le parking de la salle des fêtes de Vaubadon. La pose d'éclairage est prévue également à Balleroy.

- **Petites villes de demain : travaux de la mairie** : Le dossier sera déposé en 2023 au lieu de 2024.

L'intercom, et les services de l'Etat vont apporter un soutien financier au dossier.

Une commission d'appel d'offres sera ouverte, toute personne qui souhaite participer peut se faire connaître auprès de la mairie.

- **Tempête GERARD** : La tempête GERARD a soufflé entre le dimanche 15 et le lundi 16 janvier de nombreux dégâts sont à déplorer autant chez les particuliers que sur les bâtiments publics. L'église de Vaubadon a été touchée, les réparations seront prises en charge par les assurances.

Article 11 : Questions diverses

Repas des aînés : Le repas des aînés aura lieu le 23 avril à Vaubadon et le 26 avril à Balleroy.

Ecole de Balleroy : L'école de Balleroy participe avec une compagnie de théâtre professionnelle à un projet de spectacle et mise en scène qui durera jusqu'à la fin de l'année scolaire. C'est un projet qui coûte 11 720€, la compagnie sollicite le conseil municipal afin d'obtenir une subvention exceptionnelle à hauteur de 400€.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention exceptionnelle pour un montant de 400€ (Vote : 18/18)

Courrier Pétanque Biardaise : Mme Lavalley a reçu un courrier de la part du président de l'association la Pétanque Biardaise qui sollicite la mairie afin de faire des travaux d'aménagement des terrains afin de pouvoir faire des tournois. Le président de l'association sera recontacté et une réflexion sera menée.

Point vente terrain lotissement du sapin : A ce jour, 9 parcelles sont vendues et 2 sont en attente d'acceptation de prêt.

Cailloux école : L'école demande s'il serait possible de remettre du caillou. Du caillou sera mis par les employés communaux.

Adressage : Il y a un problème d'adressage dans la commune, une réflexion sera menée.

Nom rue lotissement Vaubadon : Il est demandé au conseil de baptiser la rue du lotissement à Vaubadon.

Plusieurs choix sont proposés :

- Le clos du pré de la poste pour le côté historique car le lotissement sur trouve à côté de l'ancienne poste
- Rue de la fontaine Caval pour le côté topographique car la fontaine apparaît sur le cadastre
- Rue Philibert Lemarchand pour le côté honorifique car il s'agit d'un professeur ayant écrit sur la commune
- Le clos Sainte-Anne en référence à l'église de Vaubadon

Le conseil municipal baptise le lotissement « le clos Sainte-Anne » (13 votes/18)

Logement au-dessus de la mairie de Vaubadon : Le logement au-dessus de la mairie de Vaubadon est vacant depuis peu. La MFR de Balleroy souhaite le louer afin de loger des employés. Le logement est à louer mensuellement au prix de 500€ + 90€ de charges révisibles.

Le conseil accepte, à l'unanimité, de louer ce logement à la MFR à compter du 1^{er} mars 2023 (vote : 18/18)

Cimetière : Mr Montaigne et Mme Leneveu recensent actuellement les places disponibles au cimetière de Balleroy car celui-ci commence à manquer d'emplacements. Il reste seulement 6/7 places. Une réflexion est menée sur le règlement intérieur du cimetière.

Prochains conseils municipaux :

- 9 mars à Balleroy
- 6 avril à Vaubadon
- 11 mai à Balleroy
- 29 juin à Vaubadon
- 07 septembre à Balleroy
- 19 octobre à Vaubadon
- 30 novembre à Balleroy
- Celui de décembre sera à définir

Fin du conseil municipal 22h45

Prochain conseil municipal le 09 mars à Balleroy